



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/5
26 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session
Genève, 22-25 octobre 2007
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS COMMERCIAUX AGRICOLES

**TRAVAUX RÉCEMMENT ENTREPRIS DANS LE CADRE DU WP.7
ET MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document un résumé des activités et des principaux travaux exécutés par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) depuis la dernière session du Comité. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur la page Web suivante: <http://www.unece.org/trade/agr>.

I. NORMES

1. Le Groupe de travail et ses sections spécialisées ont tenu depuis juin 2006 les réunions intergouvernementales et réunions d'experts suivantes sur les normes de qualité des produits agricoles:

- a) Plants de pommes de terre (GE.6) 19-21 mars 2007;
- b) Viande (GE.11) 30 avril-3 mai 2007;
- c) Fruits et légumes frais (GE.1) 21-25 mai 2007;
- d) Produits secs et séchés (GE.2) 25-29 juin 2007;
- e) Groupe de travail (WP.7) 7-9 novembre 2007;
- f) Deux réunions d'experts sur les plants de pommes de terre, l'une à Arras (France) (16-18 octobre 2006) et l'autre à Changin (Suisse) (11 janvier 2006);
- g) Réunion des rapporteurs sur les abats de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (30 octobre 2006).

2. À sa session de novembre 2006, le Groupe de travail a¹:

- a) Adopté une norme révisée pour les plants de pommes de terre et la liste de leurs maladies;
- b) Adopté/maintenu les quatre normes ci-après pour les fruits et légumes frais:
 - i) Pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation;
 - ii) Melons;
 - iii) Truffes;
 - iv) Myrtilles et bleuets.
- c) Modifié les sept recommandations ci-après concernant les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés:
 - i) Raisins de table;
 - ii) Cerises;
 - iii) Pêches et nectarines;

¹ Pour de plus amples détails, voir le rapport sur les travaux de la soixante-deuxième session du Groupe de travail (document ECE/TRADE/C/WP.7/2006/20).

- iv) Cèpes;
 - v) Noisettes en coque;
 - vi) Amandes en coque;
 - vii) Amandes de pistaches.
- d) Établi une nouvelle Norme-cadre à appliquer aux normes CEE-ONU pour les fruits secs et séchés;
- e) Adopté pour la viande les cinq normes ci-après:
- i) Viande de dinde;
 - ii) Viande ovine;
 - iii) Viande de poulet;
 - iv) Viande porcine;
 - v) Viande de lama/alpaca.
- f) Révisé le certificat de conformité.

3. Le Groupe de travail a examiné ses travaux sur la base des résultats de l'enquête menée en 2005 (document ECE/TRADE/C/WP.7/2006/19).

4. La CEE et la Communauté européenne (CE) ont collaboré pour maintenir l'harmonie entre les normes de commercialisation de la CE et les normes CEE-ONU.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- a) Atelier conjoint OCDE/CEE/CE sur les normes pour les fruits et légumes, 3-7 juillet 2006, Tbilissi, Géorgie;
- b) Atelier conjoint Slovaquie/OCDE/CEE sur les normes pour les fruits et légumes, décembre 2006, Chisinau, Moldova;
- c) Cours de formation international conjoint Slovaquie/OCDE/CEE, 18-20 juin 2007, Mojmírovce, Slovaquie;
- d) Promotion des normes pour les plants de pommes de terre et les pommes de terre de primeur et de conservation au congrès «Potato Russia 2007», 21-23 août 2007, Moscou, Fédération de Russie;
- e) Atelier sur les normes internationales relatives à la qualité des produits commerciaux agricoles, 24-26 septembre 2007, Raguse (Sicile), Italie.

III. COMMUNICATIONS

5. Toutes les normes de qualité des produits agricoles de la CEE-ONU sont disponibles sur le site Web suivant: http://unece.org/trade/agr/standard/stand_e.htm.

6. Conformément à la décision énoncée dans le plan de réforme de la CEE demandant la concentration des activités relatives aux normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1, par. 56), la CEE a soumis le document ECE/TRADE/C/2006/18/Add.1 (Concentration des travaux sur les normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE: projet de plan de transition), tel qu'approuvé par le Comité du commerce, au Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes en novembre 2006. Depuis lors, le WP.7 et l'OCDE s'attachent ensemble à déterminer ce qu'il conviendrait de faire pour opérer avec succès la concentration des travaux proposée.

IV. MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2008-2009

7. Comme suite à la décision relative au plan pour la réforme de la CEE, et compte tenu des progrès accomplis dans sa mise en œuvre par le Comité du commerce et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et ses sections spécialisées, il conviendrait de modifier comme suit le programme de travail pour 2008-2009 (document ECE/TRADE/C/2006/12, section 1.3, par. 4):

- Élaborer un nouveau mandat et de nouvelles méthodes de travail pour le Groupe de travail et ses sections spécialisées.
